



COMMISSION SPORTIVE

Vivien LERICHE

Président de la commission





Refonte des championnats départementaux jeunes

U13 – U15 – U17

Saison 2015-2016





1^{ère} phase

1^{ÈRE} DIVISION

1 poule de 6

Equipes engagées selon les dossiers reçus au comité :

- Les meilleurs dossiers se qualifient pour le championnat régional (4 en U13, U15 et U17F et 7 en U17M)
- Les 6 suivants se qualifient pour la 1^{ère} division départementale
- Les autres seront intégrés à la 2^e division



2^{ÈME} DIVISION

x poules de 6

Autant de poules de 6 que nécessaires.

Engagements libres.





Transition 1^{ère}/2^{ème} phase

1^{ÈRE} DIVISION

Pour l'équipe classée 1^{ère} à l'issue de la Phase 1 :

- Si le championnat ARA existe :

L'équipe classée première se qualifie pour jouer en championnat régional en 2^{ème} phase.

- Si le championnat ARA n'existe pas :

L'équipe classée première se qualifie pour jouer le tournoi qualificatif au championnat régional le dimanche 3 janvier 2016.

- Si elle remporte le tournoi, elle jouera en championnat régional en 2^{ème} phase
- Si elle ne remporte pas le tournoi, elle sera reversée en poule du titre départemental en 2^{ème} phase.

Quelle que soit la formule : l'équipe classée première ne peut pas refuser l'accession en championnat régional.





Transition 1^{ère}/2^{ème} phase

1^{ÈRE} DIVISION

Pour les équipes classées 2 à 6 à l'issue de la Phase 1 :

Elles sont reversées en poules du titre départemental en 2^{ème} phase
(poules A et B)

Les poules sont complétées par les équipes classées premières de chaque poule de 2^{ème} division et éventuellement les meilleurs deuxièmes afin d'obtenir 12 équipes par catégorie.





Transition 1^{ère}/2^{ème} phase

2^{ÈME} DIVISION

Les meilleures équipes de la 2^{ème} division sont reversées en poules du titre départemental en 2^{ème} phase (poules A et B de 6 équipes chacune) selon le nombre de places disponibles.

Si 5 équipes de 1^{ère} division sont reversées en poules du titre :
7 places pour les équipes de la 2^{ème} division

Si les 6 équipes de la 1^{ère} division sont reversées en poules du titre :
6 places pour les équipes de la 2^{ème} division

Selon le nombre de poules 2^{ème} division en 1^{ère} phase, il se peut que :

- Les meilleurs premiers soient qualifiés pour les poules du titre
- Tous les premiers soient qualifiés pour les poules du titre
- Les premiers et les meilleurs deuxièmes soient qualifiés pour les poules du titre



2^{ème} phase

E-marque

POULES DU TITRE : A et B

12 équipes (2x6)

La composition des poules du titre (A et B) sera effectuée par tirage au sort.
Une finale 1A / 1B déterminera le Champion de l'Isère.

POULES C ET SUIVANTES

xx équipes (poules de 6)

La composition des poules C et suivantes sera faite :

Pour les U13 :

en prenant en compte la géographie (Nord-Isère / Sud-Isère) en ayant comme point médian Voiron et le niveau

Pour les U15 et U17 :

en prenant en compte uniquement le niveau (classement de la 1^{ère} phase)





CALENDRIER 2015 - 2016

- 1^{ère} phase du 3 octobre au 12 décembre. (12 week-end pour 10 matchs).
- Tournoi qualificatif phase régionale le 2 ou 3 janvier 2016 si besoin.
- Deuxième phase du 23 janvier au 30 avril (15 week-end pour 10 matchs).
- Finales mi mai (21 mai).





Modifications règlementaires

Saison 2015-2016





Modifications réglementaires

EN U13

Suppression de la règle de la valeur des tirs à 3 points dans la zone entre les 6 m 25 et la limite de la zone restrictive.

Un panier à 3 points ne sera comptabilisé comme tel qu'au-delà de la ligne à 6m25 et ceci pour toutes les divisions.

L'arbitre ne touchera plus le ballon après une violation mais uniquement en zone arrière de l'attaque.

Mise en place de l'E-marque à partir de la 2^{ème} phase du championnat.





Modifications réglementaires

EN U15

La durée des matchs sera de 4 fois 10 minutes et plus 4 fois 8 minutes.

L'arbitre ne touchera plus le ballon après une violation **mais uniquement en zone arrière de l'attaque.**

Tirs à 3 points à 6m25 (ligne pointillée)

Mise en place de l'E-marque à partir de la 2^{ème} phase du championnat.

EN U17

Tirs à 3 points à 6m75 (ligne pleine)

Mise en place de l'E-marque à partir de la 2^{ème} phase du championnat.





Modifications réglementaires

EN U20

Mise en place de l'E-marque dès le début de championnat en octobre donc interdiction des feuilles de marque papier.

EN SENIORS

Suppression de l'horaire officiel à 13h00 le dimanche et remise en place de l'horaire à 13h30.

Reconduite des barrages entre les équipes de PEF et PEM et les équipes non concernées par la descente suite aux descentes de ligue en EF et EM.

Non extension de ce dispositif aux divisions HF et HM et les équipes de PEF et PEM.

Mise en place de l'E-marque dès le début de championnat en octobre donc interdiction des feuilles de marque papier.





Championnat détente





Principe général

L'objectif de ce championnat est de permettre la rencontre entre les clubs dans un esprit de convivialité, de respect de l'autre et de bonne humeur. Les attitudes irrespectueuses sont donc à proscrire et peuvent conduire à une convocation au siège du comité de l'Isère et le cas échéant à une éventuelle exclusion de l'équipe.

Les joueurs impliqués peuvent être assujettis à l'ouverture d'un dossier disciplinaire.





Calendrier des inscriptions

**Appel à candidature au niveau des clubs
jusqu'au 13 octobre**

**Début du championnat après les vacances de la
Toussaint jusqu'à début mai.**

Engagement gratuit au niveau des équipes.





Conditions d'inscription

Accession à tous les joueurs majeurs titulaires d'une licence JC et pas licence JL sans limite d'âge.

Equipes garçons, filles et mixtes si le club n'a pas assez de joueurs ou joueuses pour faire une équipe de garçons et de filles.

Un club ne peut donc avoir que deux équipes détentes.

Une seule équipe détente par catégorie et par club.

Si l'équipe est mixte obligation de toujours faire jouer au minimum deux filles sur le terrain.





Conditions d'inscription

L'équipe peut être constituée de joueurs ou joueuses de clubs différents sans limitation de nombre à condition que le club d'origine de ces joueurs ou joueuses ne possède pas d'équipe détente.

Dans ce cas de figure, le ou les joueur(s) ou joueuse(s) ne peuvent jouer que dans un seul club et dans une seule équipe détente.





Règlement administratif du championnat

Pas d'application des règles des mutés.

Calendrier fixé par le CD 38 (commission sportive) au titre de la gestion des rencontres et de l'application des règlements et du fair-play.

Proposition de semaines dans laquelle le match doit se dérouler c'est-à-dire que le club doit effectuer la rencontre entre le lundi et le vendredi soir de cette semaine.

Championnat avec une feuille de marque papier.





Règlement administratif du championnat

La feuille de marque doit être envoyée obligatoire à la commission sportive dans la semaine qui suit le déroulement du match.

Le club est amendé si il n'y a pas d'envoi de cette feuille comme pour le championnat sénior classique.

Règle de saisie des résultats comme pour un championnat classique.

Pas d'édition d'un classement à mi saison ou en fin de saison.





Règlement sportif du championnat et cahier des charges

La durée des matchs et le règlement qui s'appliquent est celui d'un championnat sénior classique.

Cahier des charges du club qui reçoit

- Avoir le gymnase disponible.
- Mise à disposition d'un arbitre club et en cas d'absence auto-arbitrage mais tenue d'une feuille de marque.
- Prévoir une réception en fin de rencontre.

